

29 août 2017 -14:00

## Mycareer.be fournit aux citoyens un aperçu de leur passé professionnel

Aujourd'hui, les ministres Kris Peeters et Maggie De Block ont présenté mycareer.be, l'application sur les carrières. Celle-ci offre aux citoyens un aperçu complet de leur carrière. La banque de données gérée par l'asbl Sigedis et l'ONSS est une initiative des institutions publiques de sécurité sociale.

### Toutes les carrières

Mycareer.be est une application en ligne qui contient les données de carrière des citoyens. L'application offre d'une façon conviviale – sous la forme d'une ligne du temps – un aperçu de carrière, soit de tous les emplois et périodes d'inactivité (comme par exemple chômage ou maladie). Les données concernent tous les statuts professionnels : travailleur salarié, fonctionnaire et indépendant.

Par ailleurs, la vue détaillée offre un aperçu textuel de toutes les activités professionnelles, que vous pouvez trier par occupation (« Mon CV ») ou par année. Dans l'aperçu par année vous voyez plus de détails, tels que le salaire et le nombre de jours prestés. Vous pouvez exporter des listes vers un fichier pdf.

Le citoyen a accès à l'application à l'aide de sa carte d'identité électronique (carte eID).

### Consulter ses données soi-même

Avant il était possible d'obtenir auprès des autorités fédérales un aperçu de carrière, mais pour cela il fallait faire une demande écrite. Avec mycareer.be le citoyen a accès lui-même à ses données. De cette façon, le citoyen a une vue claire des données de carrière personnelles que l'Etat conserve le concernant.

« Avec mycareer.be vous pouvez mieux prévoir vos plans de carrière et vous avez vous-même accès à toutes vos données de carrière », nous dit Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur. « De plus, d'autres services fédéraux peuvent s'en servir pour fournir à leurs clients un service d'une qualité encore supérieure. Je crois très fortement aux solutions telles que mycareer.be, qui soutiennent les personnes dans leurs choix et leurs aspirations de carrière. Ce type d'outil digital, mis à disposition du citoyen, lui donne un aperçu et une vision. Cet outil est ainsi la clé de solutions sur mesure, car la meilleure solution est celle à laquelle vous avez donné forme vous-même en connaissance de cause. Mycareer.be démontre que dans notre monde digital complexe et en permanente mutation, les citoyens, les entreprises et le gouvernement peuvent être, et même, doivent être, des partenaires. »

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique : « Il s'agit d'une simplification administrative considérable pour les citoyens. Via mycareer.be, ils peuvent avoir accès à toutes leurs données de carrière au même endroit, à tout moment et d'une manière sécurisée. Ils ne doivent donc plus s'adresser à différents organismes. Une personne ayant beaucoup travaillé sous contrat intérimaire peut par exemple avoir un aperçu clair de tous les endroits où elle a travaillé en un seul clic. »

Si un citoyen a un doute sur l'exactitude des données, il peut le signaler en ligne. D'éventuelles inexactitudes sont plus facilement détectables si l'on peut vérifier les données directement, plutôt qu'après de nombreuses années.

## Estimer sa situation personnelle

« Mycareer.be répond à de réels besoins émanant des travailleurs », nous explique Steven Janssen, directeur général de Sigedis. « Nous recevons ainsi régulièrement des questions de citoyens qui doivent prouver leur ancienneté professionnelle auprès d'un nouvel employeur à l'aide d'un aperçu de carrière afin de fixer leur barème salarial, ou de travailleurs qui doivent prouver leur ancienneté auprès de leur employeur pour pouvoir bénéficier de certains avantages (comme par exemple un plan social, crédit-temps ou travail à temps partiel). Mycareer.be constitue alors un outil fiable et facile à utiliser. De plus, l'application peut évidemment aussi servir comme aide-mémoire lors de la rédaction d'un cv. »

Mycareer.be permet également de correctement estimer ses droits sociaux. Avez-vous suffisamment travaillé pour pouvoir bénéficier d'un crédit-temps? Pouvez-vous prétendre à un flexi-job? Est-ce une bonne idée de faire une pause-carrière maintenant ? Mycareer.be soutient le citoyen dans ses choix professionnels.

Pour les professionnels qui s'occupent de l'accompagnement et du soutien à la carrière, mycareer.be est également une grande avancée. Si le conseiller emploi peut se baser sur des données issues de mycareer.be, il pourra plus rapidement donner un avis bien étayé.

## Origine des données

Les données dans mycareer.be sont issues des déclarations que doivent entre autres introduire régulièrement les employeurs, les caisses d'assurances sociales, les mutuelles et les organismes de paiement auprès des institutions de sécurité sociale. Mycareer.be est complétée automatiquement avec les dernières données afin d'être en permanence à jour.

Les données dans mycareer.be sont neutres : elles ne sont ni interprétées, ni ajustées.

## Plans d'avenir

« Le développement de mycareer.be n'est pour le moment pas encore terminé », nous précise Koen Snyders, Administrateur général de l'ONSS. « À l'avenir, la banque de données sera enrichie de données de carrière supplémentaires, telles que les jobs étudiant et les contrats d'apprentissage. Par ailleurs, nous travaillons aussi à une méthode pour inclure les mandats politiques dans la banque de données. »

« À terme nous voulons développer mycareer.be en un environnement en ligne où il y a de la place pour toutes les données de carrière, comme les contrats électroniques. Pour des données aussi sensibles c'est un environnement sûr, car toutes ces données sont déjà connues auprès des autorités. »

« Nous voyons également mycareer.be comme une plate-forme sur laquelle d'autres organisations publiques peuvent se baser pour offrir des services en ligne. »

## Qui est à l'origine de mycareer ?

Mycareer.be est une initiative de Sigedis et des institutions publiques de sécurité sociale : ONSS, ONEM, ONVA, CAAMI, SFP, INAMI, Fedris, BCSS, CAPAC et INASTI.

Office national de sécurité sociale  
Place Victor Horta 11  
1060 Bruxelles  
Belgique  
02 509 31 11  
<http://www.rsz.fgov.be/fr>

Kris Wils  
Contact presse  
02 509 36 24  
[press@rsz.fgov.be](mailto:press@rsz.fgov.be)